

Société pour l'amélioration de la race chevaline

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **20 (1875)**

Heft 4

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-347609>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

chef du bureau d'état-major (bureau topographique). Il est évident qu'à cet égard les propositions du Conseil fédéral ne se justifient qu'en considération de la personnalité du chef actuel du bureau d'état-major. D'autre part si l'on tient compte du champ d'activité de l'état-major dans son ensemble, il ressort, à nos yeux, que l'élément topographique doit être considéré comme une spécialité que l'on ne doit pas imposer « *sine qua non* » comme condition à l'éligibilité d'un chacun.

Contrairement aux propositions de la commission et en partie aussi à celles du Conseil fédéral, je suis d'avis que les chefs de sections administratives et sanitaires des divisions n'obtiennent que le grade de major; de plus il serait bien entendu qu'ils sont placés sous les ordres du chef d'état-major, comme cela est le cas dans tous les pays du monde.

Quant aux officiers de santé, je me permets, contrairement au point de vue de la commission, de dire que l'État, lequel impose un médecin au soldat et qui, comme tel, a un intérêt direct à son bien-être, ne doit breveter qu'un médecin reconnu tel *par un État* et non point un homme de l'art auquel cette garantie fait défaut.

Je résume ainsi qu'il suit mes dernières propositions :

IV. Les officiers des unités tactiques, y compris ceux de l'adjudance, les officiers de santé et d'administration, s'appellent officiers de troupe.

V. Les commandants effectifs et éventuels de corps de troupes combinées, tous les officiers de l'état-major actuel qui ne sont pas répartis, ainsi que ceux du nouvel état-major général, forment l'état-major général de la Confédération et ont le pas à grade égal et, abstraction faite de l'ancienneté, sur les officiers de troupe.

VI. L'état-major général restreint à un chef qui peut être le chef du bureau topographique.

VII. Les chefs des subdivisions administratives et sanitaires auront, dans la règle, le grade de major.

VIII. Lorsque des officiers subalternes seront détachés des unités tactiques pour le service d'adjudance, ils devront être remplacés dans leurs corps.

IX. Pour les officiers de santé, etc., on s'en tiendra au texte du § 45 du projet du Conseil fédéral.

X. Relativement au chef de l'infanterie, je me joins à la proposition de M. le colonel Rothpletz, dans ce sens que certaines fonctions seront dévolues au chef de l'état-major général.

SOCIÉTÉ POUR L'AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE

La société a réuni ses membres en assemblée générale le 9 janvier, à Lausanne. L'assemblée, malheureusement peu nombreuse, a entendu un excellent rapport de son président, M. Bovet, sur la marche de la société pendant l'année 1874.

Sur la proposition du comité, elle a décidé de supprimer cette année les courses, et d'adjoindre au concours des épreuves libres, attelées ou montées, au choix de l'exposant.

Quelques propositions, telles que : la réunion du concours de la société au concours des étalons de l'État ; le choix d'un lieu plus central (Morges, par exemple) pour le concours ; l'étude d'un emplacement favorable dans le Valais pour l'élevage des poulains, ont été discutées et renvoyées avec recommandation au comité, et pleins-pouvoirs quant à l'exécution.

La société pour l'amélioration de la race chevaline poursuit avec zèle et intelligence un but patriotique ; ses efforts, du reste, n'ont point été stériles : les achats de chevaux de cavalerie, opérés dernièrement pour compte de la Confédération, ont permis de constater que nulle part mieux que dans la Suisse romande la commission d'achat n'a trouvé en aussi grande quantité des sujets qualifiés. La société a certainement largement contribué à ce résultat, et nous comptons que le comité

nouvellement réélu y verra un puissant encouragement à marcher de l'avant avec entrain et confiance.

Avec notre numéro de ce jour nous donnons (en annexe) *in extenso* le rapport de M. le président Bovet.

BIBLIOGRAPHIE.

Journal de la librairie militaire, Bulletin bibliographique mensuel. — 1^{re} année. Janvier 1875. — Paris, J. Dumaine.

Il existe en allemand sous le nom de *Allgemeine Bibliographie der Militär Wissenschaften* une publication mensuelle qui a essentiellement pour but de donner un compte-rendu des ouvrages, revues et journaux militaires au fur et à mesure de leur apparition. Ce recueil rend d'excellents services aux officiers désireux de se tenir au courant des écrits qui concernent l'armée et les sciences militaires ; aussi saluons-nous avec un vrai plaisir l'apparition d'un bulletin analogue en langue française, bulletin que son prix d'abonnement (5 fr. pour la France et 5 fr. pour l'étranger) met à la portée d'un grand nombre de lecteurs.

Les quelques lignes qui suivent, et que nous extrayons de l'avertissement en tête du premier numéro, caractérisent le but que se propose l'éditeur du *Journal de la librairie militaire*.

« Depuis la dernière guerre, un nombre considérable de travaux, ayant trait à » l'organisation, à la science et à l'histoire militaire, ont paru, soit en France, » soit à l'étranger ; quelques-uns ont dû à la publicité qui leur fut donnée de pou- » voir se faire apprécier ; d'autres, d'une valeur réelle, sont restés ignorés.

» Les revues périodiques militaires consacrent toutes, il est vrai, un chapitre » spécial à la bibliographie, mais ce genre d'études, étant pour elles secondaire, » demeure nécessairement très incomplet. C'est donc avec quelque confiance que » j'attends l'accueil réservé à ce modeste bulletin.

» Chaque numéro comprendra :

» 1^o Un relevé mensuel des nouveautés militaires publiées en France et à l'é- » tranger.

» 2^o Des comptes-rendus sur les écrits militaires les plus importants.

» 3^o Un relevé mensuel des ouvrages qui, sans avoir trait à la science de la » guerre, ne méritent pas moins d'être portés à la connaissance des lecteurs, tels » que ceux relatifs aux lettres, à l'histoire, à la géographie, ainsi que les cartes.

» 4^o Nomenclature d'ouvrages militaires anciens et modernes qui peuvent être » utilement consultés.

» Pour que cette publication n'offre pas seulement un intérêt bibliographique, » elle comprendra également une feuille (16 pages) de réimpression des meilleurs » écrits militaires devenus fort rares. »

Histoire d'une forteresse, par VIOLET-LE DUC. — Paris, Hetzel. 1875. Un vol. in-4^o.
Prix 9 fr.

L'histoire d'une forteresse est à la fois une œuvre de science et une œuvre d'imagination ; l'auteur a pris pour sujet de ses démonstrations une ville de la Roche-Pont, qui serait située dans les environs de Dijon. Cette ville supporte jusque-là 7 sièges, plus terribles les uns que les autres, à mesure qu'avec le progrès de la civilisation, les engins de guerre deviennent plus redoutables. Le premier siège remonte aux époques les plus reculées de la barbarie ; le deuxième est soutenu contre les Romains à l'époque de César ; le troisième est en l'an 552, et l'attaque conduite par les fils de Clovis ; c'est ici le premier siège régulier avec travaux d'investissement, mines, sapes, murailles battues en brèche ; les travaux de défense sont conduits par un ingénieur romain. Le quatrième siège est soutenu à la fin du XII^e siècle par un chatelain féodal contre son seigneur suzerain le duc de Bour-